

SÉANCE DU

14 DECEMBRE 2015

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Adoption du schéma
directeur d'assainissement**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 16 décembre 2015
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 15 décembre 2015
et qu'il est donc exécutoire.

Le 16 décembre 2015

Pour le Maire,
Par délégation,
La Directrice Générale Adjointe
des Services


Aline RIDET

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille quinze, le 14 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8 décembre deux mille quinze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI*, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU*, Monsieur PRIoux, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame AGUINET, Madame TEA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH*, Monsieur LEGUAY, Madame LANGE*, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE*, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

*Madame CERIGHELLI (sauf pour les dossiers 15 I 20 et 15 I 21)

*Monsieur ROUSSEAU (sauf pour le dossier 15 I 00, le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2015, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 15 I 22, 15 I 01, 15 I 02, 15 I 03 et 15 I 04)

*Madame CLECH (sauf pour les dossiers 15 I 20 et 15 I 21)

*Madame LANGE (sauf pour le dossier 15 I 00, le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2015, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 15 I 22 et 15 I 01)

*Monsieur LÉVÊQUE (sauf pour les dossiers 15 I 20 et 15 I 21)

Avaient donné procuration :

Monsieur ROUSSEAU à Monsieur PETROVIC
Monsieur BATTISTELLI à Madame de CIDRAC
Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD
Madame CLECH à Monsieur SOLIGNAC

Secrétaire de séance :

Monsieur LEGUAY

N° DE DOSSIER : 15 I 06

OBJET : ADOPTION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

RAPPORTEUR : Madame PEUGNET

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le réseau d'assainissement de la Ville de Saint-Germain-en-Laye a été pour partie créé dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle.

Bien que régulièrement entretenu, il nécessite aujourd'hui une réhabilitation de fond afin de moderniser le réseau d'assainissement et de garantir la salubrité publique.

La réalisation d'un diagnostic a été confiée au bureau d'étude IRH-Ingénieur Conseil en décembre 2013 afin d'étudier l'état de dégradation des collecteurs, de prioriser et de chiffrer le montant des travaux nécessaires. Le bureau d'étude a rendu ses résultats en mai 2015.

Un Schéma Directeur d'Assainissement établit un plan pluriannuel de travaux sur 12 ans. Il prévoit la réhabilitation de 10 kilomètres de réseaux d'assainissement sur les 64 à la charge de la Ville.

Ces travaux concernent la réhabilitation des collecteurs par remplacement avec tranchée ouverte ou par chemisage sans tranchée.

Le Schéma Directeur d'Assainissement engage la Ville dans un schéma pluriannuel de travaux qui feront l'objet d'un vote annuel en Conseil Municipal.

Sur la base de ce Schéma Directeur d'Assainissement et en fonction de la programmation annuelle de travaux, des subventions pourront être sollicitées auprès des principaux subventionneurs dont l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil Départemental des Yvelines.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Schéma Directeur d'Assainissement tel qu'annexé à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ADOpte le Schéma Directeur d'Assainissement tel qu'annexé à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Priorité 1	Pomone	Leclerc	Thiers	Ste Radegonde	Bonnemain	Imp. Louviers	Pologne		Ampère				
	St Léger	Taillevent	Liszt	Coches	Ayen								
	Louviers	Hennemont	Pontel										
			Vieille Butte										
Priorité 2	Alsace	Tourville	Vieilles Boucheries	Henri Bertrand	Joffre	Gaucher	Ursulines	Vieil Abreuvoir	Aigle d'Or				
	Collignon		St Louis		Lyautey	Dumas							
	Lanvandières												
	Collignon												
	Gréban												
Priorité 3		Bas Huet	Liszt	Brancion	Lamé	Lulli	Buzot	Salle	Acacias	Hennemont	Mermoz	Vergers	
					Volta	Alger	Bucherons	Procession	St Fiacre	Bastiat	Place Frahier	Aurore	
					Palissy			Berlioz	St Pierre	Turgot	Chemin Vert	Roosevelt	
									Félicien David	Paris	Voltaire	Au Pain	
												Malraux	
Coût des Investissements (en € HT)	1 882 907 €	2 423 792 €	1 168 319 €	913 137 €	887 142 €	1 159 317 €	434 258 €	326 228 €	490 511 €	305 719 €	114 458 €	113 246 €	10 219 034 €